



AVIS OFFICIEL

PILIER PUBLIC

Sierre, le 11 juin 2026

Y:\CH\Conseil général\Avis pour référendum\Pilier public\Crédit complémentaire CE projet de pompage Tschüdangna 2026.doc

AVIS

Le Conseil municipal de Sierre rend notoire qu'en séance du 10 juin 2026, le Conseil général a décidé d'adopter :

- **L'octroi d'un crédit complémentaire au crédit d'engagement du 04.06.2003 pour la réalisation du projet de pompage de Tschüdangna et de ses mesures de compensation.**

Cet objet est soumis au référendum facultatif au sens des articles 17, 69 et 70 de la loi sur les communes du 5 février 2004 et de l'article 9 du règlement communal d'organisation. Le délai commence à courir dès la publication de la décision au pilier public. Les documents y relatifs peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville auprès de la chancellerie communale (bureau N° 104).

ADMINISTRATION COMMUNALE

Visa

Service émetteur	Chancellerie	
Date début de la publication	11.06.2026	
Date fin de la publication	10.08.2026	